



**Conseil Municipal
Séance du 6 avril 2017**

Compte rendu

Affiché le : 11/04/2017

Le six avril deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le vingt-huit mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK		Pouvoir à Bernard MAYET	
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	X		
Conseillère municipale	DEMORY ANNETTE	X		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE	X		
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE			X
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE	X		
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD	X		
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X		
Total		17	1	4

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Christiane PAGET est désignée secrétaire de séance 17 présents, 18 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès Verbal de la séance du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

2017-04-01 budgétisation de la contribution 2017 au Syndicat du Lycée

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE, maire

Le Maire expose à l'Assemblée la contribution de la commune de Loyettes au titre de l'année 2017 qui s'élève à 5 246.34 € (2016 pur mémoire : 5 169.14 €). Il convient d'inscrire ce montant au budget principal 2017.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

2017-04-02 Taux des impôts locaux 2017 : modification de la délibération du 16 mars 2017

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

La délibération du 16 mars 2017 a fixé les taux des impôts pour la collectivité pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation : 12.81 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18.09 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 75.40 %

Considérant la variation de la taxe d'habitation, il est nécessaire de ramener le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 75.40 % à 75.39 %.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

2017-04-03 Avis sur le projet de demande d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche calcaire, de mise en service d'installation de traitement de matériaux et d'une activité de recyclage par concassage criblage sur la Commune d'Annoisin Châtelans

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Jean-Marc DELAVALLE, premier adjoint, expose à l'Assemblée qu'il a été saisi par la Préfecture de l'Isère, par courrier du 28/02/2017, de l'ouverture d'une enquête publique du 5/04/2017 au 5/05/2017 inclus pour le projet de demande d'autorisation de poursuite d'exploitation et d'extension d'une carrière de roche calcaire, de mise en service d'installation de traitement de matériaux et d'une activité de recyclage par concassage criblage sur la commune d'Annoisin Châtelans.

La DREAL a conclu par avis du 22/02/2017 que l'étude d'impact et l'étude de danger étaient suffisantes et avaient pris en compte toutes les nuisances éventuelles.

Loyettes est située à un peu plus de 6 kilomètres à vol d'oiseau de la carrière et ne sera pas impactée par l'activité.

Le Conseil municipal est appelé à rendre un avis sur ce projet de demande d'autorisation.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

2017-04-04 Modification de la délibération n°2015-10-03 du 14 décembre 2015 suite à la promulgation de la loi n° 2017-257 du 28/02/2017

Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE

La loi précitée permet d'étendre les délégations accordées par les conseils municipaux aux maires. Il est proposé d'intégrer les modifications suivantes :

Délibération Loyettes (décembre 2015)	Nouvelle rédaction issue de la loi de 2017
Alinéa 26 De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention, étant précisé que la délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement ou en investissement quelque soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable	Alinéa 26 De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ; <i>Conditions :</i> <i>Étant précisé que la délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement ou en investissement quelque soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable</i>
Alinéa 27 Non existante	Alinéa 27 De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux <i>Limites fixées :</i> <i>Pour les projets inscrits aux budgets de l'année de la survenance du dépôt</i>

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

2017-04-05 Création d'un emploi en CUI CAE aux services techniques

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Suite au départ d'un emploi d'avenir aux services techniques et en l'absence de nouvelles ouvertures de postes sur ce dispositif, il est proposé de créer un emploi en CUI CAE aux services techniques. L'aide de l'État est arrêtée au niveau régional par le préfet. Elle peut varier de 60 % à 80 % en fonction du profil des candidats. L'aide est assise sur une durée de 26h hebdomadaires. Il est proposé de créer un emploi à 35h00 pour une durée de 12 mois.

Bernard MAYET demande si le Conseil Municipal doit également délibérer sur le choix du profil du candidat. Jean-Marc DELAVALLE explique que le profil d'aide sera arrêté en fonction des candidatures et du candidat retenu.

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

2017-04-06 Décision modificative n°1 budget de l'eau potable

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Il explique que Suez a commis une erreur de facturation sur la part communale en 2015 et 2016. De ce fait un remboursement sur la facture du mois de décembre a été faite au profit des usagers. Les services doivent rembourser Suez du trop-perçu sur ces années.

Les montants sont de 9 486.77 € HT pour l'eau potable et de 10 981.38 € TTC pour l'assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
D-21531-34 : Extension/renforcement en divers points	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Total Général		-10 000,00 €		-10 000,00 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

2017-04-07 Décision modificative n°1 budget de l'assainissement

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 500,00 €	11 000,00 €	12 500,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
D-21532-37 : PROLONGEMENT ANTENNE EU RUE DE LA CABROTTE	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
Total Général		-18 500,00 €		-18 500,00 €

Abstention	0
Contre	0
Pour	18

Divers

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Néant

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 11 mai 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20

Une personne a assisté à la séance

Le secrétaire de séance

Christiane PAGET